

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

**Délibération**  
n°2015.07. 86.B

**Réalisation d'une  
maison des  
mobilités :  
Lancement de la  
consultation et  
approbation de la  
prime à verser aux  
candidats**

**LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

**Secrétaire de séance** : Isabelle FOSTAN

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.07. 86.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS  
PUBLICS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**REALISATION D'UNE MAISON DES MOBILITES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET  
APPROBATION DE LA PRIME A VERSER AUX CANDIDATS**

Le programme de construction pour la réalisation d'une maison des mobilités a été approuvé par délibération n°192 du conseil communautaire du 25 juin 2015. La procédure pour désigner le maître d'œuvre doit maintenant être lancée.

La satisfaction de ce besoin nécessite le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre, qui sera passé par voie de procédure adaptée restreinte conformément aux articles 26-II 2°, 28 et 74 du code des marchés publics.

Le coût prévisionnel des travaux est de 390 000 € HT.

Le coût estimatif des études de maîtrise d'œuvre est fixé à 50 000 € HT.

La mission confiée au maître d'œuvre comprendra les éléments suivants :

- l'esquisse ;
- l'Avant Projet Sommaire (APS)
- l'Avant Projet Définitif (APD);
- les études de projet (PRO) ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- le VISA des études d'exécution et de Synthèse ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;
- OPC (ordonnancement, pilotage et coordination).

Le nombre maximum de candidats admis à remettre une offre est fixé à 3.

Une indemnité de 2 000 € HT sera attribuée à chaque candidat qui aura remis une esquisse conforme aux prescriptions du cahier des charges, cette indemnité pouvant être réduite ou supprimée dans les conditions fixées au règlement du concours si le pouvoir adjudicateur estime que les offres sont incomplètes ou ne répondent pas au règlement.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le montant de la prime à verser aux candidats dans le cadre de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre, fixé à 2 000 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

.../...

**DE PRECISER** que les dépenses seront imputées au budget annexe transport au chapitre 23, nature 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 juillet 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>15 juillet 2015</b>